

Nous avons donc raison d'être satisfaits de la marche des choses, et nous espérons que, dans un avenir plus ou moins éloigné, notre vache canadienne pénétrerait aux Etats-Unis.

Cela est arrivé beaucoup plus vite que nous le pensions, car, en mars dernier, M. C. E. Calburn, de Portlandville, N. Y., achetait de M. Carr 9 têtes de bétail canadien.

Il était alors bien permis de penser que ce bétail était ressuscité. Pourtant, il n'y a que 12 ans qu'on le proclamait anéanti.

(A suivre)

LES GRANDS ETABLISSEMENTS DE COMMERCE A LONDRES ET A PARIS

Le magasin du Bon Marché, à Paris, fait pour 150 000,000 de francs (\$30,000,000) d'affaires par année. Cet établissement est un véritable modèle du genre. Il est remarquable, surtout, par la loyauté de ses employés et l'attachement qu'ils lui portent. C'est peut-être le secret de son immense succès. Le Bon Marché est une famille dont tous les employés sont les membres. Tous sont nourris dans l'établissement et les célibataires y ont leur chambre à coucher, de sorte que tout ce qui les intéresse est dans le magasin. Tous doivent être rentrés à dix heures, à moins d'avoir obtenu la permission de minuit; mais, à minuit, les permissionnaires doivent être tous rentrés et les portes se ferment. Il y a des règlements qui gouvernent les employés en dehors des heures d'affaires, comme lorsqu'ils sont au magasin. Il serait certainement impossible de songer à établir des règlements semblables en Amérique, où l'on crierait à l'esclavage. Mais il y a des compensations. Personne n'est congédié sans de bonnes raisons; une bonne conduite avec un travail consciencieux assurent une position pour la vie. Les grèves y sont inconnues; tous les différends sont réglés par arbitrage dans un esprit de conciliation mutuelle. Les vieux employés ont droit à une pension de retraite.

Un détail: toutes les ventes se font au comptant et toutes les marchandises doivent être payées à la livraison.

Le plus grand établissement de Londres est celui de Whitely. C'est un bazar universel. Il n'y a rien qu'on ne puisse y trouver. Un riche étranger avait parié un jour que Whitely ne pourrait pas fournir tout ce qu'on lui commanderait. Le pari fut accepté. L'étranger donna

la commande suivante. "Envoyez-moi un éléphant, à mon hôtel, avant ce soir". Il y avait alors un cirque donnant des représentations à Londres; Whitely y acheta un éléphant et le fit livrer dans le délai fixé.

Il possède une ferme immense, une laiterie qui fournit le beurre et le fromage qu'il vend à ses clients, une fabrique de confitures et de gelées. Il a des abattoirs; il exploite plusieurs lignes d'omnibus et il est lancé dans une douzaine d'autres entreprises qui, toutes, convergent vers son magasin et alimentent son commerce de détail.

Il fait une spécialité de fournir et de meubler des maisons sur commande. Le client lui dit tout simplement dans quelle localité il voudrait demeurer et de quelle somme il veut disposer. Whitely achète la maison, la meuble, la monte jusqu'à garnir le cellier et l'office, et présente son compte. On prétend que, avec les facilités qu'il possède pour tout acheter à bon marché, il peut faire tout cela à un prix beaucoup moins élevé que ne paierait le client, s'il achetait et meublait lui-même sa maison avec la plus stricte économie.

LES LICENCES

Dans notre dernier numéro, nous avons rappelé aux épiciers de Montréal et de Québec, que leur demande de licence doit être remise au bureau des commissaires le 20 janvier. Nous avons fait erreur en mentionnant les épiciers de Québec. Les épiciers de Montréal sont seuls obligés de produire leurs certificats et demande de licence le ou avant le 20 janvier de chaque année. (Art. 836b S. R. Q.; 57 Vic. chap. 13; sec. 4).

COMPTES-RENDUS

ASSOCIATION DU BEURRE ET DU FROMAGE

L'assemblée annuelle de l'association du beurre et du fromage a eu lieu jeudi après-midi, au "Board of Trade." M. Wm Nivin, président, occupait le fauteuil. Etaient présents: M. M. A. W. Grant, John McKergow, J. A. Vaillancourt, H. A. Hodgson, Frank Duckett, A. C. Wieland, A. J. Brice, P. W. McLagan, J. J. Kirkpatrick, A. Hodgson, D. S. Hislop et George Hodge. Le secrétaire donne lecture du rapport des opérations de l'an dernier. Ce rapport est adopté, et sera imprimé avec le rapport annuel du Board of Trade. Les élections des officiers pour l'année prochaine donnent le résultat suivant: Président, M. A. W. Grant; vice-président, J. A. Vaillancourt; trésorier, M. Frank Duckett; comité exécutif, M. M. P. W. McLagan, J. J. Kirkpatrick, A. C. Wieland et D. S. Hislop; comité d'arbitrage, M. M. John McKergow, W. T. Ware, A. Hodgson, Geo. Hodge et Chas. Langlois.

Un comité de transportation composé de onze membres de l'association a été nommé. Un vote de remerciements a été pris en faveur du président sortant de charge. M. A. D. McGillis a été élu membre de l'association.

ASSEMBLÉE DES DÉPOSANTS DE LA BANQUE DU PEUPLE

Vendredi, le 17 janvier à 10 heures du matin, a eu lieu l'assemblée des déposants de la Banque du Peuple. Environ trois cents personnes étaient présentes. Outre les directeurs, nous avons remarqué MM. lieutenant-col. Prévost, sergent Bouchard, J. X. Perreault, Jos Lanouette, H. A. A. Brault, M. l'abbé Adam, Dr Edmond Desjardins, Chs. Beauchamp, Pierre Turcotte, L. Gosse-In, Jos Lanthier, Nap. Caron, M. F. Sheridan, Geo. Brush, Julien Chabot, Jos David, J. J. Fite Gibbon, E. Méthot, V. W. Larue, représentant de Québec, Jos Payette, Hon. Gilman, S. W. Smith, A. F. Craig, S. Brûdeur, Ant. Décar, H. Millette, ex-échevin Lamarche, Olivier Dufresne, échevin Préfontaine, échevin Savignac, Alphonse Turcotte, J. F. Doran, col. Crawford, A. S. Kent, C. A. Geoffrin L. Trottier, J. O. Labrecque, J. O. Dupuis, Art. Boyer, échevin Renville, J. Lamothe, A. Gaguon, E. A. Génereux, capt. Thibaudeau, détective Trempe, Mme Meunier et plusieurs autres.

Il est proposé par le docteur Desjardins, secondé par V. W. Larue, que le lieutenant-colonel Prévost soit nommé président de cette assemblée. M. H. A. A. Brault est nommé secrétaire.

Le président explique alors le but de l'assemblée.

Les déposants, a dit le col. Prévost, ont droit d'être représentés dans le bureau de direction. Leurs intérêts représentent un montant de \$4,000,000, pendant que ceux des actionnaires dépassent à peine \$1,000,000. Ces derniers, dans une assemblée récente, ont nommé un représentant, nous avons le droit d'en faire autant. Peut-être devrions-nous en nommer deux. Ce sera à vous, messieurs, de juger ce que nous aurons de mieux à faire.

M. Larue, représentant, avec M. Méthot, les déposants de la Banque du Peuple, à Québec, se lève alors, et lit la résolution que ces derniers ont passée à Québec.

Cette résolution comporte que MM. Larue et Méthot sont nommés pour représenter les déposants de Québec à l'assemblée, à Montréal; que les déposants de Québec suggèrent que deux représentants ou délégués soient nommés pour représenter les déposants en général auprès des directeurs, et qu'un de ces délégués soit un homme de Québec, pour représenter les déposants de Québec en particulier; que les directeurs, conjointement avec les délégués, soient tenus de faire un rapport tous les mois aux déposants, sur les affaires de la banque; qu'une autre avance de 25 p.c., soit accordée aux déposants, puisqu'il y a les fonds nécessaires; que les directeurs se tiennent personnellement responsables, par acte notarié, de la somme de \$200,000; et que le délégué qui doit représenter les intérêts de Québec, soit l'hon. L. P. Pelletier. Les déposants de Québec ont pour environ \$1,000,000 de dépôts, et cette somme est assez considérable pour que nous ayons notre représentant.

M. Monk, avocat, propose en amendement, secondé par M. A. Boyer, que la résolution de M. Larue, soit limitée